



LES VÉLOS DES ÉTANGS

Association de promotion du vélo sur les territoires métropolitains
Istres Ouest-Provence et Pays de Martigues

Charte Vélo

proposée aux listes candidates aux élections municipales 2020

Introduction 1 – l'urgence climatique

Notre société est confrontée à une menace inédite et terrifiante : le **réchauffement climatique de notre planète**.

- Les gaz à effet de serre (GES), et notamment le gaz carbonique, que nous avons **déjà envoyés** dans l'atmosphère, depuis l'utilisation massive du charbon puis du pétrole, ont commencé à réchauffer la terre et **vont à terme** augmenter sa température moyenne de **1,5°C sans doute**. Les GES une fois largués dans l'atmosphère y restent des centaines d'années avant d'être consommés par la nature (et enfouis géologiquement).
- Si nous continuons à envoyer chaque année plus de GES dans l'atmosphère, les différents modèles du GIEC nous promettent entre **+1°C et + 6°C sur la température moyenne mondiale à la fin du 21^{ème} siècle !** Et nous plutôt au dessus de cette moyenne !
- Lors de la dernière glaciation, la température moyenne mondiale était seulement de 5°C inférieure à l'actuelle, l'Europe avait alors un climat sibérien et la surface des océans étaient 120m bas qu'actuellement, **on imagine les bouleversements que représentent une augmentation de + 5°C...**

Il est donc urgent de réduire notre production de GES. Une ville peut et doit participer à cet effort par l'encouragement, au minimum, des modes de transports doux ou décarbonés, **notamment le vélo en ville**.

Introduction 3 - la résilience énergétique

L'abondance de pétrole ne sera pas éternelle. On le dit depuis si longtemps qu'on ne croit plus à une crise majeure. Elle arrivera pourtant fatalement : si on va chercher les pétroles de schistes, si peu rentables et qu'on avait méprisés jusque là, c'est qu'on est en train de racler les fonds...

Ne serait il pas raisonnable d'anticiper cette fin inéluctable ?

Introduction 3 – les autres avantages du vélo

Outre qu'il n'émet aucun GES lors de son utilisation, un vélo est

- silencieux,
- économique,
- facile à réparer,
- non polluant,
- convivial,
- rapide pour les déplacements courts
- et bon pour la santé.

On peut ajouter qu'il utilise peu d'espace public et use moins les routes qu'une voiture.

Pour ces raisons, les municipalités doivent encourager le vélo comme mode de déplacement urbain et périurbain.

La liste s'engage, en cas de victoire aux élections municipales de 2020 et pendant le mandat 2020-2026, à

1. développer, entretenir et signaler tous les aménagements cyclables permettant aux citoyens de se déplacer en vélo de la manière la plus directe et sécurisée possible (pistes cyclables, double-sens cyclables, sas à vélo, céder le passage aux feux, etc.),
2. calmer le trafic automobile dans la ville et créer des pistes cyclables dans les rues où c'est possible à chaque chantier de réfection, en application de la loi LAURE,
3. encourager la pratique du vélo (et de la marche) pour les déplacements dans la ville (notamment en montrant l'exemple par les services municipaux),
4. intégrer le vélo dans les nouveaux immeubles de travail ou d'habitation (respect de la loi..) et de manière générale faciliter le stationnement des vélos dans la ville et la lutte contre leur vol,
5. favoriser le commerce accessibles en vélo, en centre ville ou mieux réparti dans les quartiers, et au contraire décourager les zones commerciales périphériques,
6. aider les populations défavorisées à l'achat d'un vélo ou l'apprentissage de sa pratique.

Commune :	
Nom de la liste :	
Nom et prénom du signataire :.....	
Commentaire éventuel :	
Date :.....	Signature :